



Délégation Centre

LISTES ROUGES DE LA FLORE ET DES HABITATS DE LA REGION CENTRE

Financeurs

DIREN Centre

Partenaires

Nature Centre et le réseau des associations affiliées

Rappel du contexte

En 2005, le réseau des associations naturalistes et de protection de la nature en région Centre animé par Nature Centre a décidé de porter le projet de la constitution d'un Livre rouge des habitats et des espèces menacées de la région Centre.

Le CBNBP a rapidement été associé à ce projet pour la constitution des listes flore et habitats. L'organisation pour l'établissement des listes est la suivante :

- le réseau des associations affiliées à Nature Centre, complété par les associations non fédérées, élabore l'ensemble des listes concernant la faune ;
- le Conservatoire botanique national du Bassin parisien, aidé du réseau des botanistes associatifs, aura la responsabilité des habitats et de la flore.

La constitution des listes flore et habitats

Le Conservatoire botanique s'est chargé d'élaborer les méthodologies nécessaires à l'établissement des listes et d'assurer la réalisation des listes en relation étroite avec le réseau des botanistes régionaux.

L'élaboration de ces listes repose sur la constitution de groupes thématiques qui sont le coeur du système, car ils regroupent les experts qui contribueront aux listes selon les prescriptions du comité méthodologiques.

Les méthodes

Pour la flore, le choix des espèces est basé sur les critères définis par l'UICN avec des adaptations liées au contexte régional et à la forme des données disponibles.

Le choix des taxons et leur catégorie de menace sera progressif selon 6 étapes :

✧ PHASES 1 à 3 : LES TAXONS ELIGIBLES

- Phase 1 : Production d'une « *liste de travail des taxons de la région Centre* »
- Phase 2 : Etablissement de la « *liste des taxons à évaluer pour la Liste rouge* »
- Phase 3 : Examen et validation de la liste des taxons à évaluer

✧ PHASES 4 à 6 : EVALUATION DES CATEGORIES DE MENACES (Liste rouge)

- Phase 4 : Pré-renseignement de la page 1 de la fiche d'évaluation
- Phase 5 : Définition des catégories de menaces
- Phase 6 : Synthèse des avis et production de la liste rouge

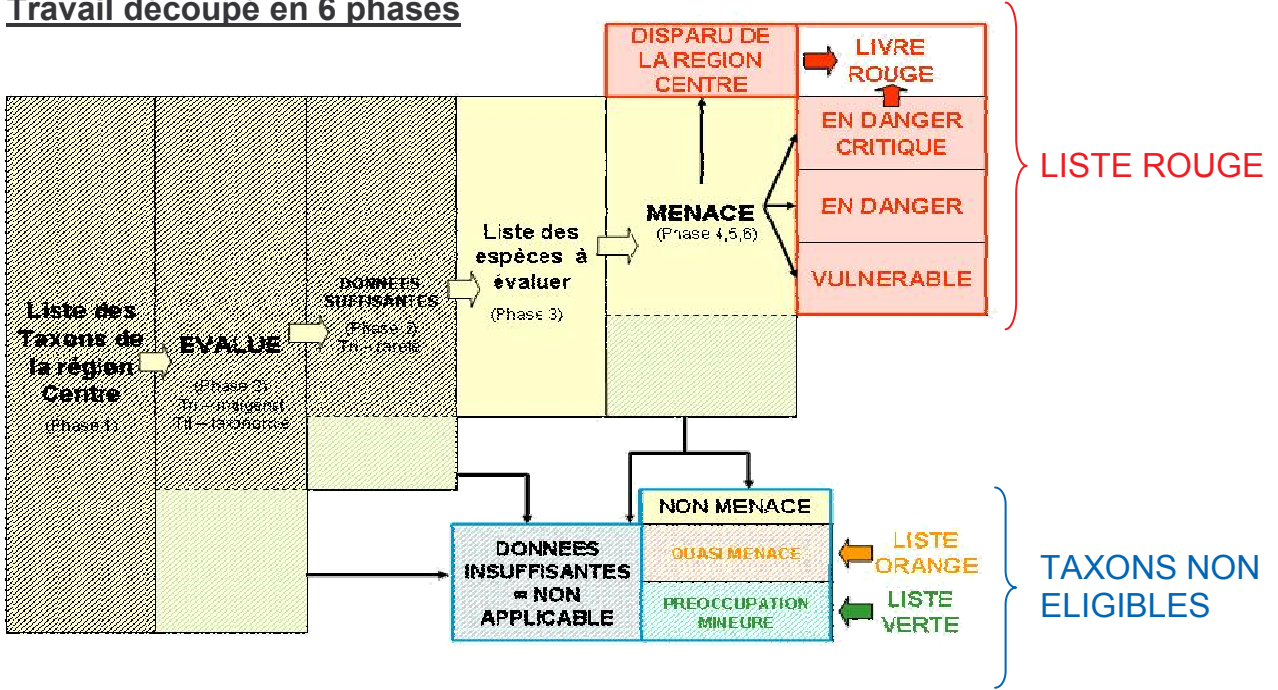
Pour les habitats, l'UICN n'a pas établi de méthode pour les déterminer des listes rouges. De plus les données sur les habitats sont aujourd'hui hétérogènes, fragmentaires et non quantifiables. Ainsi, c'est une réflexion spécifique qui a été conduite :

- établissement d'une liste de tous les habitats présents en région Centre ;
- définition de catégories et critères
- élaboration d'une grille d'évaluation.

Interlocuteurs

Jordane CORDIER, Guillaume VUITTON

Travail découpé en 6 phases



Méthode d'élaboration de la liste rouge de la flore de la région Centre